

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/63 Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2012/54</i>	

Nombres de membres
En exercice : 24
Présents : 15
Votants : 16 (dont pouvoir : 1)
 POUR : 16 (100%)
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Le vingt six novembre deux mille douze, à 17h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit en session ordinaire à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET,

Date de la convocation : 19/11/2012

M. Gildas THIEBAULT est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Régine BRUSA, Françoise BUSQUET, Nathalie CAMBIER JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; Pascale MELIN, *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; M. Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.
Représenté : M. Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Mme Pascale MELIN

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ARDENNES 40 –REPORT DES DELAIS DE TRANSMISSION DES JUSTIFICATIFS

Vu la délibération n°2011/44 du Bureau du 5 décembre 2011 attribuant à l'association Ardennes 40 une subvention d'un montant de 550 € pour la réalisation d'un document d'information entre Chiers et Aisne et l'organisation du 50^{ème} anniversaire de l'inauguration du monument de réconciliation ;

Considérant la date limite de transmission des justificatifs fixée à l'association Ardennes 40, soit le 30 juin 2012 ;

Considérant la demande formulée par l'association Ardennes 40 portant sur le report de cette date limite de transmission de justificatifs ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Vie Sociale, culturelle et sportive ;

Après en avoir délibéré, le Bureau **ACCEPTE** de fixer la date limite de transmission des justificatifs au 15/12/2012.

Pour extrait certifié conforme, le 27 novembre 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

